

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DECEMBRE 2018

Le premier décembre deux mil dix-huit, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danielle POIRSON, Maire.

Convocation du 26/11/2018.

Étaient présents : Francis POISSON, Alain LEGRAND, Adjoint, Michel PERRIN, Virginie JARRIN, Marie-Thérèse LIZOT, Fabien RIGAUX, Pamela SANCHEZ Conseillers municipaux.

Absents : Michel GONCALVES, Aurélie MOYSAN, Joël TOURTE qui avait donné pouvoir à Alain LEGRAND.

Secrétaire de séance : Alain LEGRAND.

Le procès-verbal du conseil municipal du 12 octobre 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

Plan Local d'Urbanisme
Syndicat des Energies de Seine-et-Marne
Commission Communale des Impôts Directs
Demande de subvention
Convention avec le centre de gestion
Achat de parcelles
Finances

❖ PLAN LOCAL D'URBANISME : PADD

Danielle POIRSON rappelle que la Commission urbanisme qui s'est tenue le 22 courant avait pour objectif la préparation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) pour la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) et lit la présentation qui a été faite.

En résumé, le PADD est un document prospectif qui exprime, à partir d'une analyse de l'état initial de l'environnement, les grandes orientations d'aménagement et d'urbanisme retenues par la Commune, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme.

Orientations générales :

➤ Atteindre les 465 habitants d'ici 2030 dans le but de conserver un bon niveau d'équipements notamment l'école et ce sans compromettre le caractère rural du village.

Pour atteindre cet objectif, il est envisagé de :

- Densifier les espaces libres des zones bâties existantes par l'implantation de constructions "au coup par coup" sur des terrains déjà desservis par l'ensemble des réseaux.
 - Prévoir deux secteurs de développement en extension de la partie bâtie actuelle pour porter un projet communal de réalisation de logements intermédiaires en accession et/ou en location.
- Protéger les espaces naturels sensibles, les sites et les paysages.

➤ Encadrer l'évolution et la réhabilitation du patrimoine bâti.

Orientations détaillées :

Elles concernent

- L'habitat
- Les déplacements et les transports
- Les réseaux d'énergie
- Les communications numériques
- Les activités économiques
- Les équipements publics de loisirs
- La protection des espaces naturels

Objectifs : Modérer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain.

Les objectifs de développement de TIGEAUX au travers du Plan Local d'Urbanisme visent à contenir les possibilités de constructions nouvelles au sein de la zone agglomérée actuelle. Les possibilités de densification sont identifiées au sein du bourg, sur quelques terrains encore disponibles desservis par les réseaux. Des espaces considérés au MOS (Mode d'Occupation des Sols) comme milieux agricoles ou naturels, ont toutefois été inclus en zone urbaine au regard de leur localisation au sein de l'enveloppe bâtie (dents creuses).

Deux zones de développement de l'urbanisation sont également prévues dans la continuité de la zone urbaine existante.

En cohérence avec les orientations du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France et pour répondre aux objectifs de développement communal, les extensions seront de l'ordre de 5% de la surface des espaces urbanisés de référence (le projet prévoit 1,5 ha d'extension répartis sur des espaces agricoles et naturels). La densification sera recherchée, dans le respect des principes proposés par le document supra-communal.

***Délibération : Orientations générales du PADD**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté, décide de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

❖ MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE

***Délibération : Modification des statuts du S.D.E.S.M.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté, approuve les modifications des statuts du SDESM.

❖ CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE (C.G.C.T.)

***Délibération : Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne**

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté, approuve la convention unique pour l'année 2019 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne et autorise Madame le Maire à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

❖ COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

*Délibération : Remplacement des élus démissionnaires au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne 4 commissaires dont les noms sont indiqués ci-dessous :

- Titulaires : Marie-Thérèse LIZOT, Fabien RIGAUX,
- Suppléants non affectés : Pamela SANCHEZ, Virginie JARRIN.

Arrivée de Monsieur Joël TOURTE

❖ DEMANDE DE SUBVENTION

Danielle POIRSON propose au conseil de demander à nouveau une subvention au titre de la DETR pour la reconstruction du pont, les deux précédentes demandes ayant échoué.

Michel PERRIN pense que de telles dépenses obèrent les futures générations et « voudrait montrer l'exemple » en réduisant celles du village afin que les dépenses de l'Etat soient, elles aussi, moins importantes. Il dit que c'est avec l'argent des contribuables que les subventions peuvent être attribuées et qu'il « faut stopper l'hémorragie ». Considérant la circulation importante que la réfection du pont pourrait engendrer dans MONTHERAND il voudrait savoir si les habitants y sont toujours favorables. Néanmoins, il indique qu'il va voter favorablement la demande de subvention mais voudrait que le marché de travaux ne soit lancé que lorsque les subventions seront réellement perçues par la mairie. Madame POIRSON répond que cette procédure est impossible et explique qu'il faudra probablement avoir recours à un crédit relais pour pallier le manque de trésorerie.

Marie-Thérèse LIZOT estime que les travaux ne sont pas nécessaires et que le pont suffit aux piétons et aux vélos. En ce qui concerne sa dangerosité pour les utilisateurs de la rivière, elle préconise de faire installer un filet. Elle dit que « le besoin n'est pas justifié », et que la circulation va être ramenée rue de Villeneuve-le-Comte. Elle demande une étude pour que le passage des piétons et des vélos soit autorisé.

Danielle POIRSON indique que la condition sine qua non à la réalisation des travaux est un financement à 70% et lit la phrase qui souligne ce critère dans la délibération qu'elle propose.

Cette indication suffit à Joël TOURTE, Pamela SANCHEZ et Virginie JARRIN mais Marie-Thérèse LIZOT et Michel PERRIN voudraient le préciser davantage.

Francis POISSON et Danielle POIRSON sont favorables à la reconstruction du pont car ils estiment que c'est un devoir des Elus de permettre le passage entre les plateaux.

*Délibération : Demande de financement au titre de la D.E.T.R.

Danielle POIRSON rappelle au Conseil que la démolition du pont et les études connexes ont fait l'objet de notifications de subvention au titre de la DETR 2015 (125 543.70€) et des fonds parlementaires 2015 (70 000€).

La Préfecture a été sollicitée au titre des DETR 2016 et 2017 sans succès. Madame le Maire propose de renouveler une dernière fois la demande pour 2019.

La subvention demandée ajoutée à celles que la Commune pourrait obtenir au titre d'un Contrat rural et de deux demandes auprès du Département au titre du Fonds d'Equipement Rural porterait le financement de la reconstruction du pont à environ 70% du montant HT estimé des travaux.

Elle précise qu'en dessous de ce taux les travaux ne seront pas réalisés car non-envisageables financièrement par la Commune.

Le Conseil municipal par 1 voix contre (Marie-Thérèse LIZOT), 2 abstentions (Alain LEGRAND et Pamela SANCHEZ) et 6 voix pour, approuve les travaux de reconstruction du pont de Rézy et sollicite l'aide financière de l'État au titre de la DETR 2019.

❖ ACHAT DE PARCELLE

*Délibération : Achat de parcelle

Le Conseil municipal par deux voix contre : Michel PERRIN et Alain LEGRAND, 2 abstentions : Joël TOURTE et Virginie JARRIN et cinq voix pour : Francis POISSON, Pamela SANCHEZ, Danielle POIRSON, Fabien RIGAUX, Marie-Thérèse LIZOT, n'accepte pas de se rendre acquéreur des parcelles B114 et B143.

Michel PERRIN devant quitter l'assemblée donne pouvoir à Marie-Thérèse LIZOT.

❖ FINANCES

1. Paiement des repas de la cantine

*Délibération : Ouverture d'un compte de dépôt de fonds

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté, approuve le principe du paiement en ligne des repas de la cantine via le dispositif TIPI, autorise la mise en place du Titre Payable par Internet (TIPI Régie) pour le recouvrement de la cantine et autorise le Maire à ouvrir un compte de dépôt de fonds au Trésor auprès de la DDFIP de Seine et Marne,

2. Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor

*Délibération : Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor

Le Conseil municipal par 6 voix pour (Francis POISSON, Pamela SANCHEZ, Danielle POIRSON, Marie-Thérèse LIZOT, Alain LEGRAND, Michel PERRIN) et 3 abstentions (Fabien RIGAUX, Virginie JARRIN, Joël TOURTE) décide d'allouer à Madame Marie-Christine CHEMINEAU l'indemnité de conseil et de budget telle qu'elle ressort des dispositions de l'arrêté du 16 décembre 1983, à taux plein, à compter de l'année 2018.

*Délibération : Autorisation d'engagement et de mandatement de dépenses d'investissement pour l'exercice 2019

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté, autorise Madame le Maire à engager les dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2019 dans la limite du quart des crédits votés par chapitre pour l'exercice 2018.

❖ QUESTIONS DIVERSES

Francis POISSON informe le Conseil que les bandes réfléchissantes sur les obstacles et le balisage du plateau de ralentissement rue de la Forêt seront installés rapidement.

Marie-Thérèse LIZOT demande si la mairie peut être ouverte plus souvent. Danielle POIRSON répond qu'en cas de difficultés les Tigéens sont reçus sur RDV soit par la secrétaire soit par un Elu.

Alain LEGRAND quitte l'assemblée.

Il est proposé de rappeler que la mairie est ouverte les mardis et jeudi de 14h à 17h, les vendredis de 9h à midi. Si les Tigéens sont indisponibles pendant ces créneaux ils peuvent prendre contact par téléphone au 01 64 04 32 90, par mail à l'adresse suivante : mairie.tigeaux@wanadoo.fr ou sur le site www.tigeaux.fr

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à midi.